

Mission Concertation citoyenne

La concertation citoyenne autour de la transition écologique au PÉTR a été initiée dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en 2018.

A la suite de la rédaction du PCAET, le PÉTR a souhaité maintenir et approfondir cette dynamique d'implication de tous les citoyens du territoire en l'inscrivant dans le Contrat de Transition Écologique et Solidaire. L'objectif est de mobiliser 3500 citoyens sur 3 ans (mai 2019-mai 2022).

Le dispositif principal de la concertation citoyenne est le Club Climat et Transition (CCT) : il s'agit de fournir à tous un cadre de réflexion et de travail pour créer une dynamique de projet. Il est prévu de le réunir a minima 3 fois par an.

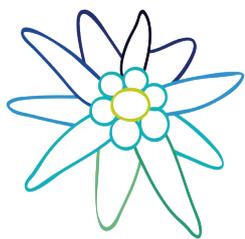
Le changement de personne et la vacance de poste au début de l'année 2020, suivi par la crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19 et les élections municipales n'ont pas permis la réunion du CCT cette année.

Le dispositif de la mission

Le Club Climat et Transition

La structuration et le fonctionnement du Club Climat et Transition ont été imaginés par ses membres au cours de l'année 2019. Ils n'ont pas encore pu être mis en oeuvre. Ils sont à interroger au vu des objectifs de concertation citoyenne souhaités par les nouveaux élus.





Contrat de
Transition
Écologique et
Solidaire



Mission Concertation Citoyenne



Financement et Organisation

Depuis mai 2019, la mission comprend un agent (chargé.e de mission Economie circulaire et Concertation). Le suivi de la mission est assuré par la directrice.

La mission est financée dans le cadre d'un contrat d'objectifs de 3 ans (mai 2019-mai 2022) entre le PETR et l'ADEME à hauteur de 170 000 €. Ce contrat comprend la mission Économie circulaire et la mission Concertation citoyenne.



Missions principales de l'agent

- Mettre en place des événements, des réunions, des outils de communication et de vulgarisation, des clubs comme le club climat... pour que les citoyens, les entreprises et les acteurs du territoire prennent connaissance des projets, s'emparent de la dynamique transition écologique et solidaire et deviennent des porteurs de projet
- Sensibiliser la population via les écoles, collèges et lycées et les entreprises à la sobriété
- Informer et échanger avec les citoyens sur les projets et actions mises en place par le PETR en innovant si besoin sur les modes de concertation citoyenne et démocratique



Rôles de l'élu référent

- Être en lien régulier avec l'agent pour assurer le suivi de la mission, échanger sur la mise en oeuvre du programme d'actions et formaliser les objectifs et le fonctionnement du Club Climat et Transition (réunion mensuelle ou bimestrielle agent/élu référent)
- Participer aux réunions du CCT
- Représenter la mission au conseil syndical et partager aux élus du PETR les travaux du CCT
- Transmettre aux membres du CCT les avis et positions du PETR
- Appuyer politiquement le travail de l'agent pour faire émerger les projets citoyens, trouver des financements, dépasser les éventuels points de blocage en faisant le lien avec les services de l'Etat, les autres structures, les élus du territoire